

*Initiatives ministérielles*

rencontre dans certains pays du Sud où il y a de très grandes villes, des bidonvilles et, dans le reste du territoire, très peu de population, où les gens ont accès à très peu de services adéquats pour leur assurer un avenir.

Il faut se souvenir que le développement du Canada n'était pas axé sur une concentration de population. Il y a toujours eu une gageure pour occuper l'ensemble du territoire. Et les amendements du Sénat iraient à contresens de l'histoire. Je trouve particulièrement inquiétant qu'une Chambre formée de membres non élus en arrive à des conclusions semblables.

● (2210)

Un autre amendement m'apparaît un peu étonnant. Il traite du fait que le Sénat ne voudrait plus que 20 députés puissent contester la nomination des membres des commissions électorales. Nous, les gens élus, avec un nombre suffisant de personnes pour le signifier, ne sommes-nous pas un peu les gardiens de la population à ce sujet et ne devons-nous pas être les chiens de garde de cette situation? L'amendement des conservateurs, quant à moi, aurait l'effet contraire de celui qu'il semble manifester. Il amènerait possiblement beaucoup plus de situations inacceptables.

Il y a un autre élément dans les amendements du Sénat sur lequel je voudrais attirer l'attention de la Chambre et c'est la définition différente qu'il donne d'une communauté d'intérêt. Les sénateurs utilisent les mêmes mots qu'avant, mais ils donnent une définition qui restreint la question des communautés d'intérêt à des critères d'égalité numérique, de géographie physique et de limites existantes des municipalités. Mais, on ne tient plus compte maintenant dans cette définition d'autres aspects humains.

Il y a les aspects du type suivant: par exemple, dans une circonscription comme celle de Kamouraska—Rivière—du—Loup, que je représente, il y a 55 municipalités, quatre municipalités régionales de comté à couvrir. Peut-être que les sénateurs l'ont oublié ou que même certains ne le savent pas parce qu'ils n'ont jamais été députés avant, mais un député doit siéger en Chambre quatre jours par semaine à Ottawa, doit passer une cinquième journée dans son comté et a, la fin de semaine, des activités sociales et de rencontres des citoyens. Avec des circonscriptions comme celles-là, où il y a 55 municipalités, on se retrouve devant des situations où les gens ne réussissent plus à pouvoir rencontrer leur député.

L'impact d'une définition serrée de la communauté d'intérêt, le fait de diminuer le quotient va amener des situations absolument aberrantes. Quand on regarde le projet de carte électorale sur lequel la commission électorale a fait des consultations dans ma région, eh bien, si le comté de Kamouraska—Rivière—du—Loup, par exemple, continuait de cette façon à la prochaine élection, il comprendrait 72 municipalités. Passer de 55 à 72, je ne sais pas si vous avez une idée de ce que cela suppose comme travail supplémentaire, mais cela a pour effet d'éloigner encore plus l'électeur de la personne qui est là pour le représenter.

Cela a un effet un peu pervers qu'on peut observer, c'est qu'en enlevant le contact entre l'électeur et l'élu, on renforce le pouvoir de l'autre Chambre qui, elle, ne peut pas invoquer cette prétention de représenter les électeurs. Donc, la force qu'on a toujours, nous ici, c'est de pouvoir dire qu'on est là pour représenter des gens. Évidemment, c'est encore plus favorable quand on représente plus de 50 p. 100 de la population, comme c'est le cas de la majorité des députés du Bloc québécois et celui d'une bonne partie des députés libéraux, mais ce l'est beaucoup moins pour ce qui est des députés réformistes. Mais, de toute façon, la loi électorale telle qu'elle fonctionne fait que nous sommes élus par la population et que c'est, à mon avis, le droit principal qui nous accorde, en bout de ligne, la décision finale sur les projets de loi par rapport au Sénat.

Nous éloigner des électeurs contribue à ce que la représentation, le lien entre l'électeur et la décision gouvernementale, diminue et je pense que cela serait un très mauvais résultat.

Je voudrais particulièrement attirer l'attention de la Chambre sur l'effet, dans l'est du Québec, d'une décision comme celle de faire passer de 25 p. 100 à 15 p. 100 le quotient d'écart. Présentement, il y a cinq circonscriptions dans l'est du Québec: Gaspé, Bonaventure—Îles—de—la—Madeleine, Matapédia—Matane, Rimouski—Témiscouata et Kamouraska—Rivière—du—Loup que je représente ici. Même avec la carte actuelle, il va falloir une décision de la commission électorale pour réussir à maintenir ces cinq comtés. Mais, si on diminuait de 25 à 15 p. 100 l'écart tel qu'il est prévu là, il est certain qu'un comté disparaîtrait et possiblement deux. Cela a pour effet sur tous ces citoyens d'encourager le dépeuplement, d'encourager le fait qu'on n'occupe pas notre territoire et d'enlever un poids de représentation à des gens qui font partie d'une des régions-ressources du Québec. La même chose se passe dans plusieurs autres régions du Canada.

● (2215)

Il y a eu des questions comme la réforme de l'assurance—chômage où il y a eu, au départ, une proposition assez bureaucratique d'avoir deux niveaux d'assurance—chômage, un pour les gens qui ne l'utilisent pas souvent et l'autre pour ceux qui l'utilisent souvent. S'il y a moins de représentation des gens de ces régions, il y aura plus facilement acceptation de décisions qui ne correspondent pas à la réalité.

Si le Comité du développement des ressources humaines n'avait pu rencontrer les Canadiens et les Québécois un peu partout au pays pour convaincre le gouvernement que cette proposition ne correspondait pas à la réalité, on n'aurait pas eu le résultat que l'on a obtenu.

C'est vrai pour d'autres lois aussi. Quand ça va jusqu'au vote, en bout de ligne, s'il y a moins de députés pour représenter ces territoires, il y a un effet négatif pour le développement du pays en entier parce que ce n'est pas vrai que le pays est composé de grandes agglomérations et que le reste n'existe pas. Il faut donner un droit réel aux gens qui représentent ces différentes parties du pays. Si on ne le fait pas, à moyen terme, on se retrouvera avec des situations très négatives.